



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DÉCISION**

**La ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,**

Vu le livre I du code rural et de la pêche maritime et notamment son article R. 141-4 ;

Vu le code de commerce et notamment son article L. 225-19 ;

Vu les statuts de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural d'Ile-de-France ;

Vu l'extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural d'Ile-de-France en date du 4 juin 2025 portant notamment élection du Président directeur général de la société et nomination du directeur général délégué ;

**Décide :**

**Article 1er.** – Est approuvée l'élection de **Monsieur MARCILLE (Pierre, François)** en qualité de Président directeur général de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural d'Ile-de-France.

**Article 2.** – Est approuvée la nomination de **Monsieur MISSIOUX (Pierre)** en qualité de directeur général délégué de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural d'Ile-de-France.

**Article 3.** – Le directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait à Paris, le

**22 AOUT 2025**

La ministre de l'agriculture et de la souveraineté  
alimentaire

Pour la ministre et par délégation,

P / Le directeur général de la performance économique  
et environnementale des entreprises

**L'adjointe au sous-directeur  
Performance environnementale  
et valorisation des territoires**

**Marie-Luce CAMPISTRON**